



## CAPD du 8 février 2024 - Déclaration préalable du Sgen-CFDT

Madame la DASEN,  
Mesdames, Messieurs les inspectrices et inspecteurs,  
Mesdames, Messieurs représentantes et représentants des organisations syndicales,

[Le Sgen-CFDT rejoint les alertes qui viennent d'être lancées par nos collègues relatives aux conditions de travail, aux besoins d'accueil notamment pour une inclusion de qualité, la fin de l'urgence continue,...]

Nous sommes déterminés à défendre les intérêts des personnels de l'Éducation nationale dans les Yvelines et à œuvrer ensemble pour un système éducatif juste et performant.

En ce jour de réunion de la CAPD, le Sgen-CFDT souhaite adresser quelques points fondamentaux qui requièrent une attention dans notre champ professionnel et au sein de notre département. Il est évident que pour restaurer l'attractivité et des conditions d'exercice convenables, le dialogue ne suffira pas. Des actions concrètes doivent être entreprises. Permettez-moi de citer quelques exemples qui méritent réflexion :

1- Tout d'abord, les remplacements non assurés : (nous le demandons en questions diverses) nous aimerions savoir si des données sont disponibles à ce sujet afin d'évaluer l'ampleur du problème et de trouver des solutions. Les 15 ETPs de remplaçants seront-ils suffisants ?

2- Ensuite, la formation des contractuels assurée par des T1 en tuilage : cette pratique soulève des interrogations sur la qualité de la formation dispensée et sur son adéquation avec les besoins réels des contractuels. Des mesures doivent être envisagées pour garantir une formation adéquate et efficace.

3- Puis, le désarroi des directeurs qui ont des décharges de direction à 33% et qui doivent former des M2 puis des M1. Cette situation engendre une nouvelle charge de travail. Il est essentiel de prendre en compte les difficultés rencontrées par ces directeurs et d'envisager des solutions pour les soutenir dans leurs fonctions. Les IENs se verront-ils encore obligés de débaucher des PE hors liste d'aptitude sans pouvoir leur garantir une affectation définitive au mouvement suivant ?

Nous aimerions encore attirer votre attention sur plusieurs points :

1- Reconnaissance et valorisation des métiers de l'Éducation : Nous insistons sur la nécessité de reconnaître pleinement le travail des enseignants, du personnel administratif et des autres acteurs de l'éducation. Cela passe par une réelle valorisation salariale, par la reconnaissance de l'expertise professionnelle et des compétences spécifiques. Des

collègues pourtant sollicités par les IEN ne retrouvent pas toujours leur investissement dans les appréciations.

2- Égalité des chances et inclusion : Le Sgen-CFDT réaffirme son engagement en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion. Cela implique de lutter activement contre les discriminations et les inégalités socio-économiques qui persistent dans nos écoles. Nous demandons des mesures concrètes pour garantir un accès équitable à l'éducation pour tous les élèves, quel que soit leur origine sociale, leur situation familiale ou leurs besoins spécifiques. Pourquoi donc sortir des écoles des QPV quand leur IPS ou scores d'évaluations n'ont pas progressé ?

3- Protection de la santé et du bien-être des personnels : La santé et le bien-être des personnels de l'Éducation nationale doivent être une priorité. Nous exigeons des actions pour prévenir les risques psychosociaux, réduire le stress lié à la charge de travail, et garantir des conditions de travail sûres et respectueuses de la santé physique et mentale de chacun. Fiches SST et demandes de conseils pour démissionner se multiplient.

4- Participation des acteurs de terrain aux décisions : Nous revendiquons une plus grande implication des acteurs de terrain, notamment des enseignants et des personnels administratifs, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques éducatives. Il est essentiel que les décisions qui impactent directement notre quotidien soient prises en concertation avec ceux qui sont en première ligne sur le terrain. Le Sgen-CFDT doit-il rappeler ici les récentes déclarations de notre ministre pour mesurer le fossé qui nous sépare ?

5- Investissement dans les moyens humains et matériels : Enfin, nous demandons un investissement massif dans les moyens humains et matériels. Cela inclut une meilleure attractivité pour un recrutement effectif de personnels à la hauteur des besoins croissants, ainsi que l'allocation de ressources suffisantes pour garantir des conditions d'apprentissage optimales pour tous les élèves. Que dire à ceux qui veulent entrer dans le métier ou à ceux qui viennent d'y entrer ?

Concernant l'examen des recours à l'ordre du jour, le Sgen-CFDT tient à remercier les services pour avoir transmis en amont le tableau avec les avis. Toutefois, pour un échange plus éclairé, nous reformulons notre demande de disposer de certains éléments complémentaires, tels que le compte-rendu des rendez-vous de carrière des agents concernés par les recours et le nombre moyen d'items excellents ou très satisfaisants pour les avis finaux.

Je vous remercie pour votre attention et votre engagement en faveur de l'amélioration de nos conditions de travail.

Cordialement,

Mme Stéphanie Gayral  
Élue CAPD pour le Sgen-CFDT Versailles